

Alors que le conseil d'administration du collège Boris Vian a voté la répartition des moyens alloués en janvier par le rectorat le mardi 17/06, nous avons appris le vendredi 20/06 que cette dotation était revue à la baisse, au mépris du travail effectué par les parents, élèves, enseignants et administrateurs du collège.

Comment travailler sereinement et efficacement à partir de chiffres communiqués par le rectorat en janvier si ceux-ci s'avèrent faux au mois de juin ?

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale annonçait dès janvier une baisse des dotations horaires globales de certains collèges. Elle justifie aujourd'hui la baisse de la dotation du collège Boris Vian par « **un souci d'équité** » avec les autres établissements, notamment en terme d'effectifs par classe. Cet argument est d'autant plus malhonnête que **toutes les demandes de dérogation** pour venir au collège **ont été refusées** sans motif recevable, y compris les dérogations demandées pour l'intégration de la *classe à horaire aménagé arts plastiques*, alors que des demandes issues d'écoles du secteur pour changer de collège ont, elles, été acceptées. C'est **clairement dans cette pratique que l'on constate une rupture d'équité**. Le principe d'assouplissement de la carte scolaire est donc bien une variable d'ajustement des effectifs et non de mise en compétition des établissements.

La création de la *CHAAP* a été autorisée fin mars. Cette autorisation tardive n'a pas permis de la faire apparaître dans la liste des classes à horaire aménagé proposées aux élèves de CM2, retardant de fait le recrutement et la transmission de la liste des inscrits au rectorat. Ce prétexte qui a été retenu pour refuser les dérogations.

Cela fait plusieurs décennies qu'un des axes du contrat d'objectifs de l'établissement est d'accroître l'attractivité du collège. Aussi les personnels du collège Boris Vian organisent chaque année des actions à destination des élèves de CM2 afin de promouvoir l'image de l'établissement. Ces actions ont porté leurs fruits puisqu'une 4ème classe de 6ème a été rouverte à la rentrée 2024. C'est précisément cette classe qui est supprimée à la rentrée 2025 !

Le conseil départemental a investi des sommes considérables dans la rénovation du bâti, la végétalisation des cours, la construction d'un préau pour participer à l'amélioration des conditions d'étude des élèves et au rayonnement du collège, dont la capacité d'accueil est de 600 élèves et qui n'en accueille actuellement qu'à peine 350.

Le collège accueille également un dispositif ULIS, Unité localisée pour l'inclusion scolaire à destination d'élèves ayant des troubles des fonctions cognitives ; ces élèves sont inclus dans les classes qui sont déjà à effectif pléthorique. Sous couvert d'inclusion, il s'agit en réalité d'une véritable maltraitance pour ces élèves à besoin éducatif particulier. A 30 élèves par classe, comment l'enseignant peut-il différencier ses pratiques au sein de la classe et viser le bien-être de tous ?

Sans parler de la mise en danger des occupants due à l'encombrement des salles de classe dont les normes de sécurité ne sont alors plus respectées.

Pour toutes ces raisons, nous demandons le maintien de la dotation horaire de janvier et le maintien de quatre classes de sixièmes au collège Boris Vian. **Nous invitons parents d'élèves et collègues d'éventuels autres collèges à rejoindre notre mobilisation le mercredi 25/08/2025 à 14h30 devant le rectorat** afin de dénoncer les choix de restriction budgétaire de l'éducation nationale au détriment des élèves.

Ne sacrifions pas notre jeunesse sur l'autel des finances publiques !

Les représentants du personnel éducatif au conseil d'administration du collège Boris Vian.